

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
13/07/2021

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres Présents : 7  
Nombre de membres Absents : 2  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants :

Date Affichage  
13/07/2021

Séance du 20 juillet 2021

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel sous la présidence de M. PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : V. PICHEYRE, P. PETITQUEUX, S. VAILLS, K. BACQUART, A. COMPAGNON, J.N GOULLIER, R. VILALTA

Absents excusés : J. LOUBRAY, J. CORREIA

Procurations : F. BADIE à S. VAILLS et P. MIRAN à P. PETITQUEUX

**Objet de la Délibération : TARIFS APPLICABLES CONCOURS DE PECHE AU LAC DE L'OLIVE**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur les tarifs applicables au lac de l'olive pour les concours de pêche.

En 2023, deux concours de pêche sont organisés les 23 juillet et 13 août, le tarif proposé pour la journée de pêche (5 prises et la grillade) sera de 20 € par personnes et 5€ uniquement pour la grillade pour les adultes (à partir de 12 ans) et 15 € par personnes et 5 € uniquement pour la grillade pour les enfants (moins de 12 ans). Des boissons seront proposées au prix à l'unité de 2,50€ pour les sodas, 1,50€ pour l'eau et 2,50€ pour la bière.

**DECIDE** que les tarifs fixés ci-dessus seront appliqués à partir du mois de juillet 2023 jusqu'à décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 21 juillet 2023

Le Maire,  
PETITQUEUX Philippe.